



# COSMED

## Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Tests sur les animaux // Oxyde de zinc // Produits cosmétiques naturels et bio // Suramortissement fiscal // Brèves.

## Tests sur les animaux : vers une nécessaire clarification ?



Le règlement (CE) n°1223/2009 interdit la mise sur le marché de l'Union Européenne des produits cosmétiques contenant des ingrédients qui ont fait l'objet d'une expérimentation animale. Or, il s'avère que

- D'une part, certaines substances peuvent avoir un «double usage». Elles peuvent être utilisées tant pour des produits cosmétiques que pour des produits non cosmétiques (pharmacie, chimie, etc...).

L'expérimentation animale peut être alors nécessaire pour établir l'absence de dangerosité pour la santé humaine d'une substance destinée à des utilisations non cosmétiques.

- D'autres part, les expérimentations peuvent être exigées par certains pays tiers (la Chine par exemple) dans le cadre d'une exportation de produits vers ces pays.

Or l'interprétation littérale de cette réglementation cosmétique signifie que les évaluations de la sécurité des produits cosmétiques ne peuvent pas s'appuyer sur des données relevant de tests réalisés pour d'autres usages (pharmaceutique...), pour être conforme à d'autres réglementations (REACH...) ou pour satisfaire la réglementation d'un pays tiers (Chine...).

La European Federation for Cosmetic Ingredients (EFfCI) a déposé plainte auprès de la Cour de Justice de l'Union Européenne afin de clarifier l'interprétation faite par la Commission qui interdit d'utiliser des résultats de tests, réalisés pour d'autres réglementations ou pays dans le rapport de sécurité. A noter que la France a soutenu une interprétation allant dans le même sens que l'EFfCI.

L'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne a présenté le 17 mars 2016 des conclusions confirmant le besoin de clarification.



## Oxyde de Zinc nano et non-nano dans les filtres UV : une utilisation encadrée

Le règlement (UE) 2016/621, adopté le 21 Avril 2016, ajoute l'Oxyde de Zinc, sous ses formes nano et non nano, à l'annexe VI des Filtres UV admis. Ce nouveau règlement, très attendu par la filière, autorise toutefois l'utilisation de l'Oxyde de Zinc nano avec des caractéristiques précises de pureté, de diamètre, de solubilité et d'enrobage.

A noter : L'utilisation de l'Oxyde de Zinc sous ces 2 formes est interdite dans des applications pouvant conduire à l'exposition des poumons de l'utilisateur final par inhalation.

[// Plus d'infos](#)



## Produits cosmétiques naturels et Bio : publication de la norme 16128-1

La norme 16128 a pour objectif d'harmoniser au niveau international les principes et les critères du « naturel » et du « bio » dans les produits cosmétiques.

**La première partie de cette future norme est publiée sur le site internet de l'Afnor depuis le 6 avril 2016.** Cette norme 16128-1 concerne la définition des ingrédients naturels, biologiques et les dérivés naturels et biologiques. La seconde partie de cette norme concerne les calculs du pourcentage bio et naturel. Cette norme 16128-2 permettra de calculer les différents indices dans les produits finis (naturel, origine naturelle, biologique et origine biologique) et déterminera la prise en compte ou non du pourcentage d'eau dans le calcul. Les discussions sont en cours et le calendrier prévisionnel prévoit une publication fin 2016, voir 1er trimestre 2017.

[// plus d'infos](#)



## Suramortissement fiscal pour les investissements industriels

Le 6 avril dernier, le gouvernement a confirmé la prolongation pour une année supplémentaire de l'opportunité fiscale dite de «suramortissement». Cet «avantage fiscal exceptionnel», avait été mis en place le 8 avril 2015 au bénéfice des entreprises qui réalisaient des investissements industriels entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2016. Ces sociétés pouvaient amortir un montant égal à 140 % de ces investissements sur toute la durée de leur amortissement réalisant ainsi une économie d'impôts réelle.

Le Gouvernement déposera au Sénat un amendement au projet de la Loi pour une République Numérique afin de proroger ce dispositif jusqu'au 14 avril 2017.

[// plus d'infos](#)



## Brèves de la filière

- ISEO 2016 : 47ème symposium international sur les huiles essentielles du 11 au 14 septembre 2016 à Nice. Cet événement rassemblera chercheurs académiques et industriels pour présenter les récents travaux de recherche concernant les huiles essentielles et les matières volatiles.

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - [E.MARQUIER@COSMED.FR](mailto:E.MARQUIER@COSMED.FR)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

